

« CHANGEMENT IMPORTANT »
PAIEMENT PAR INTERNET DES EFFETS SCOLAIRES

À compter du 15 juillet 2016, un changement important sera effectué pour les utilisateurs du paiement par Internet des effets scolaires.

Ce changement s'appliquera pour les payeurs qui utilisent les institutions bancaires de la Banque Nationale et de la Caisse populaire Desjardins. Dorénavant, le numéro de référence de 19 chiffres que vous aviez inscrit lors de la création du fournisseur devra être réinscrit à chaque paiement.

Nous avons dû effectuer ce changement puisque plusieurs paiements destinés aux frais de garde ont été payés dans le compte des effets scolaires. Ceci a engendré plusieurs transferts entre les différents logiciels afin que les états de compte soient adéquats.

Impacts du changement :

Date du changement	15 juillet 2016	
Institutions bancaires visées	Banque Nationale	Caisse populaire Desjardins
Fournisseur de la Commission Scolaire Marie-Victorin utilisé	COMM SCOLAIRE MVICTORIN ECOLE	Commission scolaire Marie-Victorin - École
Numéro de référence 19 chiffres pour les effets scolaires seulement	<ul style="list-style-type: none">• Disparition du numéro de référence qui était fixe• Inscrire le numéro de référence à chacun de vos paiements	

Veuillez noter qu'il n'y a aucun changement pour les paiements par Internet des frais de service de garde ni pour les paiements de la taxe scolaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.